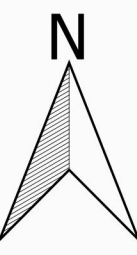
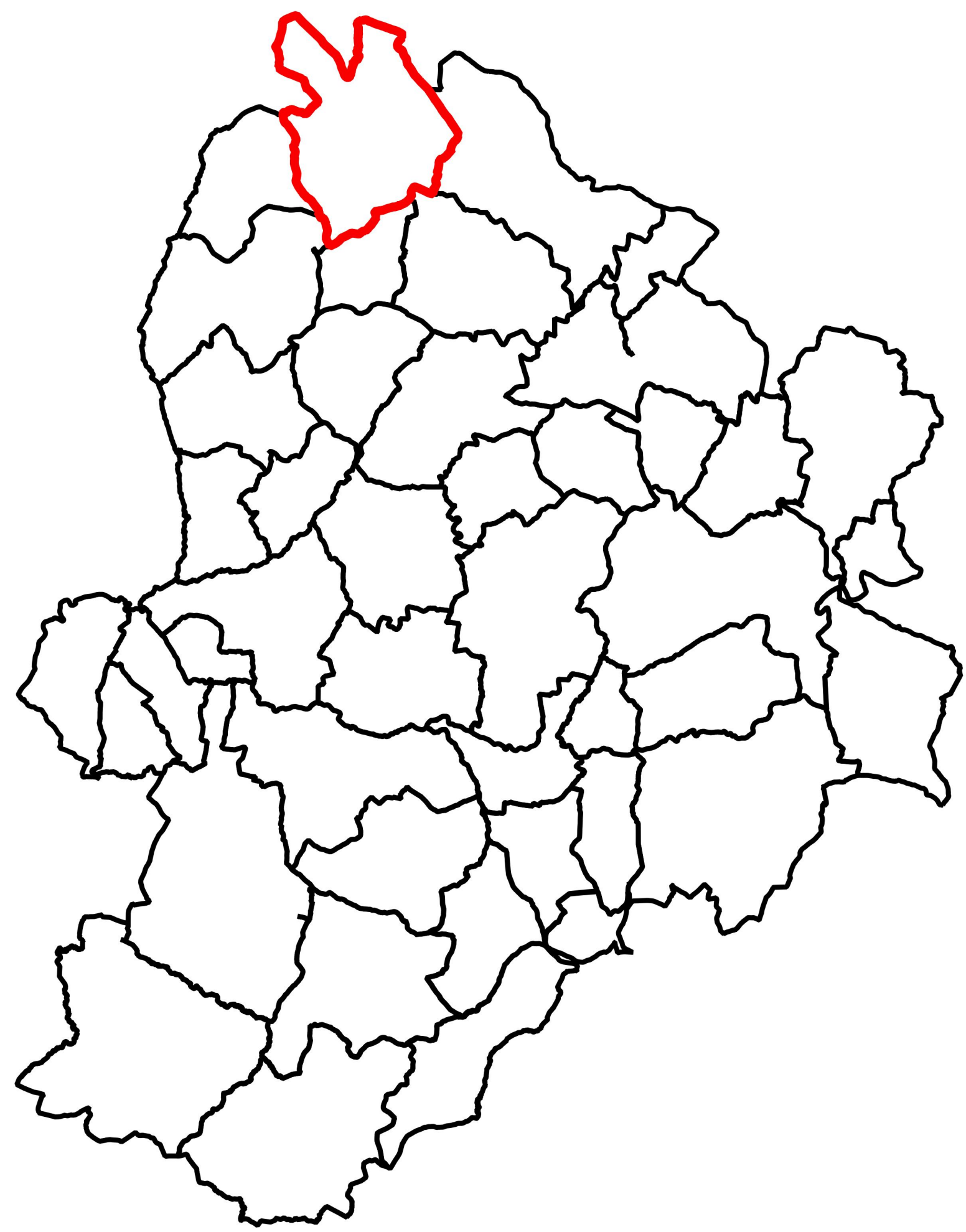


4 36 0727



Agence de Pau



- UA : Centre bourg ancien
- Ua : Centre bourg ancien en ass. autonome
- Uab : Centre bourg ancien de Montargis
- Uap : Zone urbaine du centre bourg définie sur le périmètre ZPI de l'AVAP
- Uav : Secteur de la zone urbaine où en raison de sa configuration (situé sur un point haut, forte pente) nécessite une règle
- Ubr : Zone urbaine d'extension récente
- Uba : Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
- Ubp : Secteur autorisant des hauteurs de bâti en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'AVAP
- Ublm : Zone urbaine d'extension récente de Montargis
- Ubrp : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP
- Uc : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré
- Uca : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré en ass. autonome
- Ucb : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré de Montargis
- Ucp : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP
- Ucpv : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
- Ue : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt local, ou services publics
- Uo : Zone urbaine à vocation de loisirs
- Ut : zone urbaine à vocation d'activités résidentielles et touristiques
- Upr : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
- Uzo : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
- Uyp : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles

 AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation

 AUJm : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montagnier
 AUJY : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité
 AUJyp : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité

- N : Zone naturelle
- Nce : Zone naturelle de préservation des communautés écologiques
- Ni : Zone dédiée aux activités économiques isolées
- Nae : Zone naturelle destinée aux activités de l'Écodrome Ribécari-Saint-Aulaye
- Nc : Zone de carrière
- Nse : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêts collectifs et services publics
- Nteq : Zone naturelle dédiée à l'activité de centre équestre
- Nh : Quartiers isolés
- Nl : Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
- Npv : Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïque
- Nt1 : Zone naturelle destinée aux campings, hébergements touristiques, gîtes
- Nt2 : Zone naturelle destinées aux extensions de chambres d'hôtes et gîtes et leur annexe
- Nz : Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur la commune de La Tour Blanche-Écluse

A : Zone agricole
 Ace : Zone agricole de préservation des continuités écologiques
 Ap : Zone agricole à enjeux paysagers

- Risque inondation (PNU)
- Risque inondation (AZI)
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
- Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
- Secteurs ou sont interdites les nouvelles constructions et installations liées à l'activité agricole
- Éléments naturels identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Linéaires boisés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Éléments de paysages bâti identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU

 Sup 1 liée à la présence d'une canalisation de gaz
 Périmètre de protection de captage

